L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureau, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 27 MAI.

Nouvelles du Nord,

ARRIVÉE DU *RUTH*

Continuation de la résistance dans la Caroline du Sud.

LE GOUVERNEUR MAGRATH ET WADE HAMPTON.

LES PRISONNIERS DU CLYDE.

Nouvelles d'Europe

Par l'arrivée du bateau à vapeur *Ruth*, nous avons reçu des journaux de St-Louis jusqu'au 22 et de Caire jusqu'au 22 au soir. Nous y trouvons les nouvelles suivantes :

New York, 22 mai—Le coton est calme et ferme à 55 à 56 cts. L'or a ouvert à 130 3/8 et a fermé à 131.

Forteresse Monroe, 20 mai—Jeff. Davis et les autres sont toujours à bord du steamer *Clyde*, dans la rade, par suite d'un retard dans la transmission de la dépêche au général Halleck.

Voici la liste des principaux prisonniers : Jeff. Davis, Mme Davis et quatre enfants, son frère et sa sœur, A. H. Stephens, qui s'est rendu à notre cavalerie pendant qu'il était chez lui, près d'Atlanta, Géorgie, et dont la santé est très faible; C C Clay et sa femme, le général Wheeler et son état-major, et le colonel Johnson.

Le colonel Treat, de l'état major de Schofield, est arrivé de Newbern sur le steamer *John Tracy*, avec cinq tonneaux d'archives et de documents appartenant à la Confédération du Sud, et qui ont été pris par nos troupes à Charlotte.

Ces archives doivent être très importantes, elles vont être envoyées immédiatement à Washington.

Washington, 20 mai — C. A. Dana a donné sa démission et a été remplacé par le major Eckert comme assistant secrétaire de la guerre.

New York, 21 mai— L'*Arago* est arrivé de Hilton Head avec 30 prisonniers sous parole entre autres le général Basil Duke, de la cavalerie de Wheeler.

Le correspondant à Charlotte du *Herald* rapporte une tentative de meeting faite par les citoyens le 10, mais les blancs ont renoncé au meeting à cause de la présence des nègres en grand nombre. Il y a eu beaucoup d'agitation à ce sujet, à cause de la prétention des nègres de prendre part aux assemblées publiques et de voter.

L'agitation a augmenté à l'arrivée de M Chase. En réponse à de nombreuses questions il a exprimé l'opinion qu'il vaudrait mieux pour les blancs et les noirs que ces derniers eussent le droit de voter lors de la formation de la nouvelle Constitution de l'Etat. Il a dit qu'il ignorait qu'elle serait la politique du gouvernement sur ce sujet. Il a rappelé que lorsque le président Johnson était gouverneur militaire du Tennessee, le peuple de cet Etat avait adopté une Constitution qui n'accordait pas le droit de suffrage aux nègres ni même le droit de témoigner en cour. La Constitution a, cependant, été adoptée par le gouvernement des Etats Unis. M. Chase a dit que le gouvernement ne reconnaîtrait pas le gouverneur actuel de l'Etat ni aucune des législatures qui ont été engagées dans la cause de la rébellion. Il faudra former une nouvelle Constitution d'Etat qui devra être soumise au Congrès.

Dans l'après midi M. Chase a harangué cinq à six mille nègres et environ cinq cents blancs. Il s'est déclaré partisan du droit de suffrage pour le nègre, bien qu'il ne pût dire que le gouvernement fut en faveur de cette mesure. Ses vues n'ont paru satisfaire aucune des factions. Il y a eu quelque animosité entre les troupes nègres et le 127e d'infanterie de New York, à cause des sympathies de ce régiment pour les blancs.

Des avis de Columbia portent que le gouverneur Magrath maintient son attitude de résistance. Il a ordonné l'enrôlement de tous les hommes de 15 à 55 ans pour former une force d'Etat sous Wade Hampton. Ce dernier ne reconnaît pas d'autre autorité que celle de l'Etat et de Magrath. Mais les habitants sont anxieux d'avoir la paix et de voir arriver les troupes fédérales.

[illegible] ..... à une pour la reddition de sa bande. Le colonel marchait à la rencontre à un mille et demi. Pool avait 18 hommes. Ils sont entrés en ville en rang, sont descendus de cheval devant le bureau du maréchal prévôt, ont déposé leurs armes et leurs munitions, et ont été admis ensuite à prêter serment. On leur a permis à tous de s'en retourner chez eux. Pool doit aider les autorités à faire rendre le reste des guérilleros. Il est parti dans ce but avec le lieutenant Saltsman et une escorte.

Procès de Jeff. Davis.

New York, 20 mai.—Une lettre de Washington à l'*Advertiser* assure positivement que Jeff. Davis sera jugé par un tribunal civil et non par une commission militaire.

Election en Virginie.

Une dépêche de Washington au *Herald* dit : Le gouverneur Pierpont a proposé et lancera bientôt une proclamation pour l'élection des membres de la Législature de l'Etat par les localités non représentées. Les citoyens loyaux seuls pourront voter et personne ne sera admis à participer aux opérations électorales, qui [illegible] gouvernement.

Emigration au Sud.

New York, 20 mai. — Un correspondant du *Herald* lui mande de la Virginie : Il y a bonne chance pour une émigration de gens du Nord au Sud. Des terres qu'on n'aurait pu acheter à moins de $150 l'arpent se vendent maintenant à $2 et à $2 50. On a déjà formé le plan, avec l'aide des capitaux du Nord, de subdiviser de grands domaines en parties brisées qui seraient exploitées par des fermiers du Nord.

Le gouverneur Aiken, de la Caroline du Sud

Washington, 20 mai—L'ex-gouverneur Aiken qui avait été arrêté il y a cinq semaines, à Charleston par les autorités militaires, a obtenu du président la permission de retourner chez lui. Il a donné sa parole de se rapporter aux autorités une fois par mois.

Délégation de la Caroline du Nord

Cette délégation ayant à sa tête W. W. Holden, éditeur du Raleigh Standard, est arrivée ici aujourd'hui. Les membres ont eu une conférence cette après-midi avec le président Johnson, sur l'invitation duquel ils étaient venus et qui les a reçus avec empressement et cordialité. Ils resteront ici quelque temps pour conférer avec franchise et liberté sur le mode le plus expéditif de restaurer la Caroline du Nord et de la faire rentrer dans la juridiction de ses relations civiles avec le gouvernement.

Préparatifs pour la revue.

Washington, 20 mai—Le général Sherman a fait ici une courte visite au général Grant et est retourné au camp. On n'a connu sa présence en ville que lorsqu'il avait déjà retraversé la rivière.

Presque toutes les troupes des armées de Géorgie et du Tennessee sont arrivées dans le voisinage d'Alexandrie.

Les préparatifs pour la grande parade sont achevés. Une plate-forme couverte a été élevée devant la maison Blanche, pour le président, le cabinet et le général Grant.

Tous les hôtels sont déjà remplis de monde.

Procès des Rebelles.

Le gouverneur Brown, de Géorgie, n'a pas été relâché sur parole et il n'est pas gardé ici pour servir de témoin contre Davis. Il est à peu près certain que Vance, Brown, Smith et tous les gouverneurs du Sud qui pourront être capturés seront jugés comme chefs de la rébellion pour cause de trahison.

Nouvelles d'Europe,

Arrivée du Hansa—exposition de Dublin— Question de suffrage dans le parlement anglais — L'impératrice Eugénie préside le Conseil des ministres—L'empereur à Alger—Le pape et M. Lincoln en Italie—Une médaille d'or—Liberté, égalité, fraternité—Marchés.

New York, 21 mai—Le steamer Hansa, parti de Southampton le 10 est arrivé.

Le prince de Galles a ouvert le 9 à Dublin l'exposition internationale en présence de 10,000 personnes.

A la Chambre des Communes le 8, on a repris le débat sur la question de franchise électorale des bourgs. Gregory a dit que si le bill passait, il conduirait tout droit au suffrage universel.

D'Israëli prévient la Chambre contre la sanction de quoique ce soit de semblable à la démocratie, et l'invite à rejeter la proposition par une grande majorité. Le vote donne pour le bill 228, contre le bill 312. Majorité contre 74.

Le *Times* de Londres dit : Nous espérons que Johnson traitera l'ennemi qui est maintenant à sa merci, avec moins de sévérité qu'il ne le dit. Le Nord peut maintenant être magnanime. Nous ne croyons pas qu'il terniisse sa victoire par des actes de cruauté. La fin de Booth a été trop bonne pour un tel mécréant. Les honnêtes gens doivent sentir en commun avec les Américains que la justice a été frustrée d'une victime.

Les consolidés étaient à 90 1/2 à 90 5/8.

L'emprunt confédéré à 13 à 15.

France.

L'impératrice a présidé le 6 le conseil des ministres. Elle a reçu ensuite l'ambassadeur américain et lui a adressé une lettre particulière de sympathie pour Mme Lincoln.

L'empereur a adressé aux habitants de l'Algérie une proclamation où il les invite à s'attacher au sol. Il traite les Arabes comme des compatriotes et dit que les Français doivent être les maîtres parce qu'ils sont les plus civilisés et généreux parce qu'ils sont plus forts.

L'empereur a été accueilli partout avec enthousiasme. Il a adressé aux arabes une proclamation où il les invite à reconnaître les décrets de la Providence. 200,000 Arabes ne peuvent résister à 40,000,000 de Français. Il dit que l'Italie a reconnu le Pape comme chef du catholicisme et qu'il traitera toujours avec lui sur les affaires religieuses, mais il ne reconnaît pas son pouvoir temporel.

La municipalité de Palerme a décidé qu'une des rues de cette ville porterait le nom de Lincoln.

Le *Phare de la Loire* qui a pris le deuil de M. Lincoln, suggère maintenant qu'on fasse des souscriptions d'un sou pour présenter à Mme Lincoln une médaille avec cette inscription : " Liberté, Fraternité, Egalité—A Lincoln, deux fois élu président des Etats Unis, le démocrate français reconnaissant.— Lincoln, l'honnête homme, a aboli l'esclavage, rétabli l'Union, sauvé la république sans voiler la statue de la Liberté—Assassiné le 14 avril 1865."

Chine.

On rapporte qu'un croiseur confédéré était à Manille.

Marchés.

Liverpool, 9 mai—Le coton a hausse de 1/4 à 1 d. Le marché est animé.

Explosion d'une poudrière à la Mobile.

TERRIBLE DESASTRE.

Le *Times* de ce matin parle d'une dépêche, reçue hier soir de Jackson, Miss., qui annonce qu'une poudrière a sauté à la Mobile et a détruit une grande partie de la ville au Nord de la rue St-Louis et au Sud de la rue Royale. Des centaines de gens ont péri. Une grande quantité de coton a été détruite. A l'explosion a succédé un incendie qui durait encore au moment où la dépêche a été envoyée.

Le télégraphe n'opère que jusqu'à Whistler Station, d'où la nouvelle est venue. L'opérateur à Enterprise qui est à une distance de près de 100 milles, dit qu'il a entendu le choc à cette station.

Johnston et Davis.

AFFAIRE DE LA REDDITION.

Le Richmond *Republic* dit que lorsque le général Grant arriva à Raleigh et fit connaître les conditions qui seraient accordées à Johnston, Jeff. Davis lui ordonna de ne pas se rendre, mais de débander son infanterie, d'enclouer ses canons, et avec sa cavalerie et ses artilleurs à cheval de couvrir la retraite du gouvernement rebelle.

Suivant le journal cité, Johnston reçut cet ordre avec indignation et refusa d'obéir disant que dans la position où il se trouvait, il avait trois devoirs à considérer : son devoir envers ses troupes, son devoir envers son pays, envers les veuves et des familles de ces braves gens, et son devoir envers son officier supérieur. Ce dernier devoir, il le considérait comme le moins impérieux dans les circonstances où il se trouvait, et il le mettait de côté. Agissant d'après cette impression, il rendit son armée aux conditions qui ont déjà été publiées et qui sont maintenant connues du monde.

La grande conspiration.

Aperçu de l'acte d'accusation

Contre David E Harold, George A Atzeroth, Lewis Payne, Mitchel O Laughlin, John A Surratt, Edward Spangler, Samuel Arnold Marie E Surratt, et Samuel A Mudd.

Charge première—Pour avoir malicieusement, illégalement et traîtreusement, et en aide de la rébellion armée existant contre les Etats Unis d'Amérique, le, ou avant le 6 mars 1865, et divers autres jours entre ce jour et le 15 avril 1865, combiné, comploté et conspiré ensemble avec un John H Surratt, John Wilkes Booth, Jefferson Davis, Georges N Sanders, Beverly Tucker, Jacob Thompson, William C. Cleary, Clement C Clay, George Harper, George Young et autres inconnus, pour tuer et assassiner dans le département militaire de Washington, et dans les lignes fortifiées et retranchées de cette ville, Abraham Lincoln, alors président des Etats Unis et commandant en chef de l'armée et de la marine, Andrew Johnson, alors vice président, William H Seward, secrétaire d'Etat, et Ulysse S Grant, lieutenant général de l'armée sous la direction d'Abraham Lincoln, et avoir, en conséquence de ladite conspiration, de complicité avec ledits John Wilkes Booth et J H Surratt, traîtreusement tué ledit Abraham Lincoln, et malicieusement assailli, avec intention de tuer ledit William H Seward, et épié avec l'intention de tuer ledits Andrew Johnson et Ulysse S Grant [illegible].

Spécification 1—En cela que lesdits David E. Harold, Edward Spangler, Lewis Payne, John H. Surratt, Michel O. Laughlin, Samuel Arnold, Mary E. Surratt, George A. Atzeroth, et Samuel A. Mudd,—incités et encouragés par Jefferson Davis, George N Sanders, Beverly Tucker, Jacob Thompson, William C. Cleary, Clément C. Clay, George Harper, George Young et autres inconnus, qui étaient alors engagés dans une rébellion armée contre les Etats Unis d'Amérique, ont, en aide de ladite rébellion, combiné, comploté et conspiré ensemble à Washington City, pour tuer Abraham Lincoln, Président des Etats-Unis, Andrew Johnson, appelé à lui succéder en cas de mort ; Ulysse S. Grant, commandant des armées, et William H. Seward, alors secrétaire d'Etat, à qui revenait la tâche de provoquer la nomination d'un nouveau Président en cas de mort du Président et du vice Président ;—lesdits conspirateurs ayant dessein, par le meurtre desdits Lincoln, Johnson, Grant et Seward, de priver l'armée d'un commandant en chef constitutionnel, et par ces moyens, de donner confort aux insurgés, et par suite, d'aider à bouleverser la constitution et les lois des Etats-Unis ;

Et, les choses étant ainsi combinées et complotées,

Le 14 avril 1865, vers 10 heures 15 minutes, au théâtre Ford, dans la ville de Washington, John Wilkes Booth a déchargé un pistolet contre et derrière la tête du dit Abraham Lincoln et lui a fait une blessure mortelle à laquelle il a succombé le 15 avril ;

Edward Spangler a donné aide et assistance à John Wilkes Booth pour entrer dans la loge qu'était assis le Président, en barrant et obstruant la porte de la dite loge pour empêcher l'arrivée des secours ; il a en outre aidé Wilkes Booth à s'échapper après le meurtre ;

David E Harold a aidé et assisté ledit John Wilkes Booth à tuer Abraham Lincoln, l'a aidé à s'échapper au-delà des lignes militaires, et l'a accompagné et assisté dans sa fuite ;

Lewis Payne a assailli ledit William H. Seward, et l'a frappé à coups de couteau avec l'intention de le tuer. Il a en outre, avec le même couteau et un pistolet, tenté de tuer Frederick W Seward, Augustus H. Seward, Emrick W. Hansell et George F Robinson qui cherchaient à protéger William Seward.

George A. Atzeroth a guetté et attendu le vice président Andrew Johnson avec l'intention de le tuer.

Michael O'Laughlin a guetté et attendu le général Grant avec l'intention de le tuer;

Samuel Arnold a combiné, conspiré, conseillé, aidé, &c., avec John Wilkes Booth, Lewis Payne, George A. Atzeroth, Michael O'Laughlin et leurs complices, pour l'exécution de la dite conspiration.

Mary E. Surratt a reçu, entretenu, hébergé, caché, aidé et assisté John Wilkes Booth, David E Harold, &c., avec connaissance de leurs desseins meurtriers, et avec intention de les aider et de les assister soit à accomplir leurs desseins, soit à s'échapper après les avoir accomplis;

Samuel A. Mudd a conseillé, encouragé, reçu, traité, hébergé et caché John Wilkes Booth, David E Harold, Lewis Payne, John H Surratt, Michael O'Laughlin, John Atzeroth, Mary E. Surratt et Samuel Arnold et il les a encouragés, ayant connaissance de ladite conspiration, aidés soit à assassiner Abraham Lincoln, soit à s'échapper après le meurtre.

Par ordre du président des Etats Unis.

Signé J. HOLT, Juge avocat-général.

SUSPENSION DE *L'ECHO DU PACIFIQUE.*

On écrit de San Francisco au *Courrier des Etats Unis* :

" Vous avez du apprendre par le télégraphe que plusieurs journaux ont été *démolis* par la populace, à l'occasion de la mort de M. Lincoln. L'*Echo du Pacifique* n'a échappé à ce petit *arrangement* que grâce à ses portes de fer, et aussi parce qu'il se publie dans le même bâtiment que l'*Alta California*. Il aurait été assez difficile de détruire son matériel, sans toucher à celui du journal américain. Mais ce que n'a pas fait la force, le général McDowell l'a fait "pacifiquement." Il a *saisi l'Echo*, et ce journal ne paraît pas depuis une semaine. On fait d'actives démarches auprès du général McDowell pour qu'il révoque sa décision. Peut-être aura-t-il cette bonne inspiration, quoique jusqu'ici, si telle est son intention, il ne lui ait pas donné de suite. "

Notre confrère le *Courrier* rappelle à ce sujet les rigueurs dont la presse française en Amérique a été l'objet et il forme des vœux pour la réapparition de l'*Echo*, l'un des plus vaillants champions de la cause française sur les rives du Pacifique. Nous nous joignons de tout cœur au *Courrier* pour assurer nos confrères de l'*Echo du Pacifique* de toutes nos sympathies.

Dyspepsie, Aigreurs, &c. &c.

GUERISON RADICALE.

ELIXIR ANTI - DYSPEPTIQUE,

DU Dr J. ELLALENA.

La DYSPEPSIE est une maladie affreuse qui affecte particulièrement les populations de ce continent; elle engendre les AIGREURS, les MIGRAINES, l'IMPUISSANCE, la STERILITE, les DOULEURS D'ESTOMAC, l'IMPURETE DE L'HALEINE, la CONSTIPATION, &c., &c. Tous les remèdes employés jusqu'à présent n'ont pas réussi, puisqu'on rencontre à chaque pas des infortunés qui souffrent de cette maladie. L'ELIXIR du Dr ELLALENA qui, depuis 21 ans, opère des merveilles en Europe, était inconnu en Amérique. Une guérison prompte attend, ici comme ailleurs, les personnes attaquées des maladies qu'engendre la DYSPEPSIE.

Voir l'INSTRUCTION qui accompagne chaque bouteille.

Chaque bouteille porte le cachet particulier de l'inventeur.

A vendre chez

ED. GUILLOT, 129 rue Royale,
A. SCHWAB, 126 et 133 rue de Chartres,
24 avril—1m ancien local de Wright.

SPECTACLES

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST-CHARLES.

JEUDI, VENDREDI et SAMEDI, 25, 26 et 27 courant

Les Frères HANLON

LES TROIS DERNIERES REPRESENTATIONS.

SAMEDI, A MIDI.

Dernière matinée pour les dames et les enfants.

LES SŒURS WESNER,

Célèbres danseuses et cantatrices, engagées par ce théâtre étant arrivées.

La Direction les annonce,

POUR UNE SEMAINE SEULEMENT,

avec la Compagnie de Variétés,

A partir de LUNDI, 29 mai.

Le bureau est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures de l'après midi. 25 mai

Concerts d'été.

AYANT réussi à engager deux des meilleurs artistes de cette ville, M. PH. GREULING, pianiste, et M. A. BONNIVAR, violon, j'annonce à mes amis, à mes clients et au public en général, que je ferai l'ouverture de la salon d'été LUNDI, 1er mai.

H. WENGER,
7avril—1m No 9 rue Bourbon près Canal.

CONFISERIE DE L'OPERA,

Enc. Toulouse et Bourbon.

J. HIMBERT.

Spécialité de pâtisserie, de confiserie, de glaces et de sorbets.

On trouvera constamment dans cet établissement un choix très varié de

GLACES

Au chocolat, A la vanille, A la fraise, A l'ananas, Macédoine de fruits

BISCUITS et SORBETS de toutes sortes

Le public y trouvera tout ce qu'un sains de ce genre peut offrir d'agréable.

Comme toujours et depuis l'ouverture de cette maison, il y aura un choix de PATISSERIE fine et variée, bonbons, liqueurs et tout ce qui concerne le dessert.

Commandes en ville — Soupers, Dîners, Baptêmes et Ambigus.

GLACES.................. 15 sous.
SODA.................. 5 sous.
11 mars—1m BISCUITS (Paris) 25 sous

PHILIPPE NADEAUD & Cie

SUCCESSEURS

De la maison Jules Blineau,

ANGLE

CANAL ET BOURBON.

PHILIPPE NADEAUD, pâtissier confiseur connu en Louisiane, annonce au public qu'arrivé récemment de Paris, il a été perfectionner ses connaissances pratiques pour sa partie dans des établissements tels que ceux de JULIEN et de FRASCATI. Il s'est désiré associé, avec un associé, à M. JULES BLINEAU dans l'exploitation de la Confiserie, Pâtisserie, etc, de l'angle des rues Canal et Bourbon.

On trouvera dans son établissement tout ce qui se fait de mieux et de plus nouveau dans l'art culinaire et dans la Pâtisserie Confiserie artistique confectionnées en tous genres et modèles.

Installé dans les meilleures conditions possibles comme personnel et matériel, on peut s'adresser à sa maison en toute confiance pour être servi avec convenance et célérité, surtout en fait d'articles de luxe.

Ses salons, élégants et spacieux, offrent toujours un choix aussi élégant que varié de GLACES ET SORBETS, PATISSERIES ET CONFISERIES, SODA ET SIROPS de première qualité.

24avril—2m—M J S D

HAVIS

M. ANTOINE DUBUC,

Secrétaire de la fabrique de l'Eglise St Louis, de la Nlle Orléans;

Bureau, No 20, Place St. Antoine.

Qui depuis vingt cinq ans remplit les dites fonctions et en sa qualité aux dites occupe de l'entreprise des ENTERREMENS ET SERVICES FUNEBRES informe le public, ses amis et connaissances, ainsi que ceux de JEAN BONNOT, qu'il a intéressé dans l'entreprise susdite, qu'ils tiennent en magasin tout ce qui concerne les fournitures de Pompes funèbres en général, ainsi que des parafaudes et installations de

Chars funèbres et Corbillards,

dans un genre nouveau, style Européen, d'après le modèle de Paris, Londres, et aussi d'Amérique.

Il s'occupent aussi de la construction et de l'ouverture et clôture des

Tombes et Fours dans le Cimetière St-Louis,

[illegible]

J. BONNOT & Co,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres

[illegible]

MAGASIN,

51........ Rue Ste Anne........ 51

Compagnie d'Assurance Hope, de la Nlle-Orléans.

No 128, RUE DU CANAL

Nlle-Orléans, le 14 Décembre 1864.

A UNE assemblée générale de la Direction tenue ce jour, il a été résolu qu'à partir de cette date une bonification de VINGT POUR CENT sera faite sur le montant des primes aux personnes qui assureront dans cette compagnie.

La bonification ci-dessus de 20 pour cent sera payée comptant, cette compagnie n'émettant pas de scrip.

A. LESBLETON,
15 déc—6m Secrétaire.

Avis aux entrepreneurs.

[illegible]

S'adresser immédiatement à ALFRED JACQUET No 3, Vieille Levée,
23 mai—1m ou à C. TIBLIER.

Une excellente affaire.

A vendre pour cause de départ urgent

UN RESTAURANT ET MAISON MEUBLÉE.

CET bel établissement, situé au centre de la ville et des affaires, est parfaitement installé et achalandé et est susceptible de devenir ce qu'il y a de mieux dans ce genre. Il contient 17 chambres meublées, 9 non meublées et 2 magasins, outre le local du restaurant et ses dépendances.

Le tout est loué et rapporte plus de quatre fois le prix du bail. On fera les conditions les plus avantageuses à un bon acquéreur.

Pour tous informations, s'adresser à

M. A. FAVRE,
mai—1m encoignure Chartres et Bienville.

Le Dr A. CAPDEVIELLE

DONNE des consultations de neuf à dix heures du matin, à l'Hôpital de la rue du Cirque, et de deux à trois heures de l'après midi, à sa résidence, rue Chartres, No 192. 9mai—1m

DOCTEUR HUARD,

De la Faculté de Médecine de Paris.

Domicile, 115, rue Royale, chez M. le docteur Lambert.

CONSULTATIONS—Tous les jours, de 11 heures à midi, à son cabinet, 60, rue Dauphine, entre Conti et Bienville. 6 mai—2m

LE Dr. JULES A. MATHIEU,

HOMŒOPATHISTE,

REPRENANT avec activité l'exercice de la Médecine, informe ses clients et le public, qu'il est allé établir son DOMICILE ainsi que son CABINET DE CONSULTATION au

No. 319 rue des Remparts,

près l'Esplanade.

Heures de consultation, de 7 à 9 A. M. et de 2 à 4 heures de l'après midi. 5mai—1m

AVIS.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 20 mai 1865.

LES soussignés ayant été dûment nommés " liquidateurs de la Banque de la Nouvelle Orléans," avis est donné à tous les créanciers et à toutes les personnes intéressées dans la dite Banque qu'ils trouveront dorénavant les liquidateurs au local de la Banque, aux heures habituelles des affaires, pour liquider les affaires de la dite Banque.

(Signé) JNO RIGGIN Jr.,
GEO W. McCERREN, } Liquidateurs.
JAS T. TUCKER.

21mai—2d—1 [illegible]

TABAC A CHIQUER.

TABAC A FUMER ET CIGARES

EN grandes quantités et en grandes variétés, constamment en magasin. Nous avons un fort stock de TABAC A CHIQUER, de qualité de choix. Nous faisons venir nous mêmes les CIGARES qui ne sont pas surpassés ni au Nord ni au Sud sous le rapport du fini et que nous vendons à des conditions aussi avantageuses que partout ailleurs. Les avantages ordinaires sont offerts au commerce.

MAYER Frères,
RUE TCHOUPITOULAS, No 51,
7mai—1m entre Natchez et Poydras.

PHOTOGRAPHIE

Seulement $3 la douzaine.

AYANT acheté la galerie de Photographie du No 74 DE LA RUE DU CAMP, nous avons l'honneur d'annoncer au public que nous sommes prêts à leur fournir toutes espèces de Photographies.

Ambrotypes, ferrotypes, etc, sur ivoire, de la plus grande finesse, tirés dans le plus bref délai.

Nous exécutons toutes sortes de Photographies à la satisfaction de notre clientèle et à aussi bas prix que possible.

JOSEPH LANGWITH,
3 mai—1m JOHN WEIRS.

FELIX RIEU & Cie.,

Importation directe de marchandises françaises,

Rue de Chartres, No 107 au premier.

FLEURS ARTIFICIELLES, toute de tête, rubans, parfumeries, confections, lingerie, manteaux de dames et d'enfants, mantelets, guipures, cols, valenciennes, voilettes, châles lama, parasols, ombrelles, mitaines, &c. 16mai—

A VENDRE

UNE DISTILLERIE ayant tous les perfectionnements modernes, un alambic en cuivre de 700 gallons, une belle machine à vapeur, pompes, 22 citernes de 1000 à 1500 gallons chacune, elle serait employée avec avantage, au Mexique ou à Cuba, pour la fabrication du rhum. On peut avoir le bail du local à bas prix. Il y a dans cet établissement pour une fabrique quelconque, car on y trouverait une vaste résidence, une cour, des dépendances, des écuries et une abondance d'eau. Cette distillerie est située dans la rue des Bons Enfants, No 175, entre les rues Urbain et Françaises. Pour les termes et conditions, s'adresser à B. Laplace, pharmacien, au coin des rues Champs Elysées et Victoire, Troisième District, ou au No 77 de la rue des Magasins. 6 mai—

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR

201......Rue de Chartres......201

Entre Ste-Anne et Dumaine

Les substances végétales que ce purgatif renferme ont été choisies et combinées d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, **pour être prises et digérées en même temps que les meilleurs aliments et les boissons les plus fortifiantes**, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux pour n'être pas gêné dans ses occupations, tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les *Pilules Dehaut* d'un usage populaire.—Ces pilules sont souveraines pour combattre la *constipation* et tous les maux qui en dépendent.—Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médecines, parceque, n'exigeant ni tisane, ni diète, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût.—Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que *asthme, catarrhe, dartres, douleurs, goutte, engorgements, migraine, scrofules, etc, etc*, parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de la supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. (*Voir la Brochure qui se donne gratuitement.*) Boîtes de 2 fr 50 c et de 5 fr à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien, rue du faubourg St-Denis, No 147.

Dépôts à New-York, chez MM JOHN MILHAU & Co, 183, Broadway, MM FOUGERA, frères, 30, North William street, MM DELLUC & Co, et L. LEROY, pharmaciens, Broadway, No 771.

Avis à MM. les pharmaciens et droguistes de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane.

DES DEPOTS de NOS PILULES sont établis pour la vente en GROS et DEMI GROS, chez MM. LOUIS CASTEL et DELOCHE, pharmaciens, et chez MM ED. GUILLOT et DUCONGE droguistes.—*Au détail*, dans toutes les pharmacies de la *Louisiane* et des *Etats Unis*.

Approuvée par l'Académie de Médecine Méd [illegible] par les hôpit. de Paris.

23 ANS DE SUCCES

Recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'hôpital [illegible] admise dans les hôpitaux de Paris et de Londres.

PREPARATION AGREABLE, DISCRETE, FACILE A PRENDRE en voyage et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses, préparée par

G. JOZEAU, pharm., 125, boulevart Magenta, Paris

COPAHINE MEGE

Pour éviter la contrefaçon, exiger ma signature et ma marque de fabrique.

Dépôts à la Nouvelle-Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale, chez M. DUCONGE, droguiste, et dans les principales pharmacies des Etats Unis.

PRÉVENTION et guérison des **MALADIES DE POITRINE**

TRAITEMENT SPECIFIQUE PAR LES

HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL,

SIROP D'HYPOPHOSPHITE de soude,	SIROP D'HYPOPHOSPHITE de chaux
PILULES D'HYPOPHOSPHITE de manganèse.	PILULES D'HYPOPHOSPHITE de quinine

[illegible]

12, rue Castiglione, à Paris. **SWANN,** Pharmacien 12, rue Castiglione, à Paris

Les Sirops se vendent en flacons carrés avec le nom du docteur [illegible] les Pilules se vendent en flacons carrés. AVIS: [illegible] Hypophosphites [illegible] H. SWANN. [illegible] à la Nouvelle Orléans chez M. LOUIS CASTEL, Pharmacien. A New York chez MM JOHN MILHAU & FILS, Pharmaciens, No 183 Broadway.

STEAMERS POUR LA FRANCE DIRECTEMENT

Compagnie générale Transatlantique

Nouvelle ligne de steamers à roues de première classe

ENTRE NEW YORK et LE HAVRE

Les cinq premiers splendides bâtiments destinés à desservir cette ligne favorite sont les suivants :

WASHINGTON.......... 3550 tonneaux, ... chevaux
LAFAYETTE.......... [illegible]
EUROPE.......... [illegible]
FRANCE.......... lancé..........
NAPOLEON III.......... lancé.......... 1100

DE NEW YORK AU HAVRE.

Touchant à Brest pour débarquer la malle et les passagers, recquarteront ainsi d'un jour le voyage de mer.

EUROPE, capitaine A. Duchesne, VENDREDI 26 mai
LAFAYETTE, capt. A. Bocande, VENDREDI 23 juin

Prix du passage, payable en or

ou l'équivalent en papier monnaie des Etats Unis.

Premières cabines y compris le vin de table........$135
2me do do do $75

Un médecin de première classe de la marine impériale est attaché à chacun des steamers. Les lits et les matelas sont gratuits.

GEO. MACKENZIE, Agent, 7, Broadway, New-York

A Paris, 12, boulevart des Capucines (Grand Hotel) Au Havre—chez William Iselin & Cie.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIERE CLASSE A PARIS

Ce sirop est employé avec le plus grand succès depuis plus de 20 ans, contre tous les troubles de la circulation, par les médecins de tous les pays. Nous citerons MM. les professeurs à la faculté de Paris ANDRAL, BOUILLAUD, FOUQUIER, MARJOLIN, ROSTAN, etc., qui ont obtenu les plus heureux résultats contre les MALADIES DU CŒUR, organiques ou accidentelles, les PALPITATIONS NERVEUSES, oppressions, etc., les HYDROPISIES DE POITRINE et autres engorgements de l'Asthme, les Catarrhes pulmonaires chroniques, les Bronchites nerveuses, Coqueluches, Enrouements, &c. [illegible]

Chaque bouteille de SIROP DE LABELONYE est revêtue d'étiquettes [illegible] et signées par lui, et d'une instruction.

Dépôt général à Paris, rue Bourbon Villeneuve No 19. A la Nlle-Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, coin Ste Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

DRAGEES AU LACTATE DE FER DE GELIS & CONTE

APPROUVEES PAR L'ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS.

A la suite d'expériences faites par une commission composée de MM. les professeurs BOUILLAUD, FOUQUIER et BALLY, l'Académie a déclaré que [illegible] tante et leur supériorité sur les autres ferrugineux, confirmées par un nouveau rapport fait à la même académie à dix huit ans d'intervalle.

Les dragées de Gélis et Conté sont le remède par excellence contre l'appauvrissement du sang, qui détermine la pâleur de la face et des lèvres, une faiblesse générale, des pertes blanches, des irrégularités de menstruation, symptômes qu'elles font disparaître très promptement.

Chaque boîte est revêtue d'une étiquette et d'une enveloppe à deux couleurs, [illegible] signature de M. LABELONYE, dépositaire général à Paris.

Dépôt général à Paris, rue Bourbon-Villeneuve No 19. A la Nouvelle-Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

Rue Bienville, No 62, encoignure de la rue Royale.

Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, [illegible] M. J. [illegible]

[illegible] maladies et piquées, l'arrangement des dents dérangées, le remplacement des dents perdues par les procédés les plus nouveaux et les plus ingénieux, ainsi que par [illegible]

CONSERVEZ VOS DENTS !

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE, RUE DU CANAL, [illegible] entre Bourbon et Royale, [illegible] continue à exécuter scrupuleusement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais. 10 mai—1m

AVIS DE DENTISTE.

A. T. M. McLAIN, M. D., Chirurgien Dentiste, Rue Bourbon, No 11, Nlle-Orléans.

Devant s'absenter pour plusieurs mois [illegible] ceux qui voudront avoir besoin de ses services de s'adresser à lui avant son départ qui est fixé au 1er juin.

Il s'occupe de toute espèce d'ouvrage artificiel et de la pose des plaques à dents [illegible]

PLUS DE DISTANCE !

DIVINATION, PREDICTION !

PAR MADAME ADAH,

Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand. Heures de consultation, de 10 heures du matin à cinq heures de l'après-midi.

3août—3m 3ps No 95, rue St-Louis

NOUVEAUX MEDICAMENTS

INJECTION ET LIQUEUR.

Pour la guérison rapide et infaillible de la gonorrhée et les écoulements de toute nature, quelqu'anciens qu'ils soient.

EAU ET SIROP DEPURATIF

pour la guérison des dartres, boutons, ulcères, etc., ainsi que des conséquences des maladies secrètes.

Liqueur anti-rhumatismale.

A vendre par R. BATTIER, pharmacien, mars—3m encoignure Dauphine et St-Pierre

INSTITUTIONS

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.

RUE DU CAMP

No 199 et 201, entre Julie et St. Joseph

Pour renseignements, s'adresser au local de l'institution, où des prospectus seront délivrés. 7déc—6m

Institut St-Charles

Dirigé par Mme C. MAUR.

Pensionnat et Externat pour les Demoiselles 191........RUE BOURBON........191

En face de l'Opéra.

CETTE Institution, transférée dans une des plus vastes maisons de la ville, peut aujourd'hui recevoir un plus grand nombre de pensionnaires. Le local vient d'être disposé de manière à satisfaire à toutes les exigences d'un établissement de ce genre; la cour est vaste, sèche, ombragée; les salles d'études et les dortoirs sont parfaitement aérés.

Les professeurs attachés à cette institution sont tous choisis parmi les meilleurs de la ville. M. Gariès, ancien chef d'institution à Paris, est, depuis plusieurs années, chargé des cours d'Histoire et de Littérature.

S'adresser à l'Institut pour avoir des prospectus.

29août—

LOUISIANA ACADEMY,

Institution dirigée par M. A. Ferrier

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, Rue Hôpital, No 131 entre Dauphine et Bourgogne.

Les prix varient de [illegible] selon le degré d'avancement des élèves.

Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hôpital, No 131, entre Dauphine et Bourgogne. 1 déc—

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

375........*RUE DAUPHINE*........375.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 8août—1an—

Changement de local.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il a transporté le RESTAURANT DE VICTOR, au No 165, rue du Canal, entre Dauphine et Bourgogne.

Il espère que le patronage qui lui est accordé depuis 27 ans sera continué à son nouvel établissement.

7avril—1m JULES MARTIN.

Restaurant Français,

79—RUE DE CHARTRES—79

Tenu par M. Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Amis.

CHAMBRES GARNIES — Pension au mois et à la semaine, MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptêmes, &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

14 mai—

GOELETTE A VENDRE.

A vendre, à bon marché, au comptant, la belle goélette MATILDA, en bon état, contenant le plus de [illegible] tonneaux. S'adresser à J. WINDHURST, à bord du ferry de Carrollton. 23mai—1m.

POUR POINTE A CITRE, GUADALOUPE—Passage seulement—La fine voilière anglaise et de première classe, goélette FAVORITE, A. Badia, capitaine, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu de jours pour le dit port. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements pour des passagers, s'adresser à bord, post 22, Deuxième District ou chez R. FERNANDEZ & CO., 19mai— 125, Vieille Levée.

POUR RUATAN, BELIZE ET TRUXILLO—La goélette anglaise FRIEND, capitaine J. G. Holmes, partira sous peu pour les susdits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à T. SHAILER Jr., 21mai—6 Rue Gravier, No 84.

POUR VERA CRUZ, RUATAN ISLAND—La goélette mexicaine, fine voilière LOUISA, capitaine A. Fera, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira dans le courant de la semaine.

Pour balance de fret et passage, ayant de bons emménagements, s'adresser chez J. M. ORIOL, 21 mai 4, rue St Louis

POUR MATAMOROS—La goélette anglaise ALLISON, fine voilière, capitaine E. Ward, partira bientôt pour le susdit port. Pour reste de fret (environ 150 barils) ou passage, s'adresser à H. A. LLAMBIAS, 19mai—15 Rue de la Vieille Levée, No 115.

POUR MATAMOROS—La belle goélette EXCELSIOR, fine voilière et de 1re classe, capitaine V. Bohart, ayant ses papiers d'expédition, peut recevoir quelques passagers de plus. Pour passage s'adresser à H. A. SHUERMANN 10 mai— rue Tchoupitoulas, No 98

Pour TAMPICO—La fine voilière goélette mexicaine TERESIA, capitaine — ayant la majeure partie de son chargement arrêté, partira pour le dit port en peu de jours. Pour balance de fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord ou à

R. FERNANDEZ & CO, 125 Vieille Levée

AVIS AU PUBLIC.

JE PREVIENS LE PUBLIC que la propriété située à l'encoignure des rues Bourbon et Quartier, saisie sur moi et annoncée en vente par le shérif pour lundi prochain, 21 mai, NE M'APPARTIENT PLUS. Elle appartient aujourd'hui à la succession de M. Fisk, à qui je l'ai vendue il y a cinq ans, et qui avait assumé le paiement de l'hypothèque. BERNARD HANENT. 21mai—10, 24

POUR THIBODAUXVILLE et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur LAFOURCHE, capitaine [illegible], partira pour les points ci-dessus tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir. Pour fret, s'adresser à bord ou à JOHN TITUS, agent, 23mai—1m No 16 rue Bienville, au premier.

Jours de départ—Tous les MERCREDIS et les SAMEDIS à cinq heures de l'après-midi—Paquebot régulier du Bayou Sara—Deux fois par semaine—En remplacement du steamer [illegible] Pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les points intermédiaires—Le magnifique paquebot HITTIE STEPHENS, capitaine W. R. Greathouse, Louis Haybt et George Trunier, commis, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN L. TITUS, No 16 rue Bienville, au 1er.

Paquebot régulier pour Donaldsonville et Thibodaux—Le bateau à vapeur BEN FRANKLIN, Thomas Cockerill, capitaine, J. Keedy, commis, fait le service de Thibodaux, pour Donaldsonville et tous les ports intermédiaires,

les MARDIS et SAMEDIS, et les mardi, jusqu'à Thibodaux. Retour—Il partira de Donaldsonville tous les JEUDIS et DIMANCHES, six heures du matin. Il montera et descendra le fleuve le jour. 21mai—1m

Paquebot régulier du samedi soir. POUR VICKSBURG,

Grand Gulf, Rodney, Natchez, Fort Adams, Hog Point, Morganza, Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires sur la côte. [illegible] commandant J. J. May, [illegible] commis, partira régulièrement pendant la saison ainsi qu'il est dit ci-dessus.

N. B.—Un commis se tiendra sur la Levée, six heures, le jour du départ, pour recevoir le fret. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN L. TITUS, ou à A. BRUITON, rue Front, No 7 WOODRUFF, BUTLER & CO., 4 mai—1m Rue Nlle Levée, 17 et 19

POUR LA COTE—Au-dessus de la ville—Le beau paquebot WENONA, capitaine C. E. Tinker, partira les SAMEDIS à 9 heures du matin, pour Pointe à la Hache, tous les MERCREDIS à 9 heures du matin. Pour s'en revenir, il partira du Buras Settlement tous les LUNDIS, à quatre heures du matin, et de la Pointe à la Hache, tous les JEUDIS, à quatre heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue de la Douane, ou à J. L. TITUS, Agent, 21 mai— No 16 rue Bienville, au premier.

Jour de départ—tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi—Paquebot régulier de la côte et du Bayou Lafourche—Le bateau à vapeur UNA, tirant d'eau 4 pieds, capitaine H. Kelley, commis S. S. Burch, partira de la Nlle-Orléans tel qu'il est dit ci-dessus. Il prendra du fret et des passagers pour tous les points sur la côte, Donaldsonville, Paincourtville, Napoleonville, Thibodeaux et tous les débarcadères du Bayou Lafourche. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. D. MILBANK, Agent, 4 mai—1m No 2 rue Tchoupitoulas.

Jours de départ, tous les MARDIS et les VENDREDIS à 5 heures de l'après-midi. Paquebot régulier de Bayou Sara—Deux fois par semaine—Pour Port Hudson, Baton-Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les points intermédiaires sur la Côte. Le magnifique bateau BELLA DONNA, capitaine Abe Smith, S. D. Moore, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN L. TITUS, No 16 rue Bienville, au premier ou à J. D. MILBANK, 19 mai—1m No 2 rue Tchoupitoulas, Agent.

Le paquebot MONSOON faisant des voyages régulièrement, trois fois par semaine, entre la Nouvelle-Orléans et Bâton Rouge, Louis Bouchoreau, capitaine, C. Libano, U. B. Pierdet, } Commis.

Part de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS, et SAMEDIS à 10 heures du matin. Part de Bâton Rouge, pour revenir tous les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES à 8 heures du matin. JOHN A. STEVENSON, agent, Rue Front, No 7.

N. B. Un commis se tiendra constamment au pied de la rue Bienville pour recevoir le fret. 11mai—

POUR MATAMOROS.— Départ, MARDI, 30 mai—La goélette NORRIS, fine voilière, capitaine Frouty, ayant toute sa cargaison engagée, partira positivement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, poteau 21, en face du marché aux viandes ou au No 229 de la rue Vieille Levée. 23 mai—

PROCLAMATION

De J. Madison Wells,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

ATTENDU que d'après un rapport officiel de RANDALL TERRY, et devant un notaire [illegible]

[illegible]

Je lance cette proclamation, déclarant que dans quinze jours [illegible]

De plus, j'autorise par les présentes [illegible]

[illegible]

J. MADISON WELLS.

PROCLAMATION

D'un jour d'humiliation et de prières

[illegible]

MORT D'ABRAHAM LINCOLN, Président des Etats-Unis.

Etat de la Louisiane, Département Exécutif,

Nlle Orléans, [illegible] mai 1865.

A [illegible] Tout Puissant Abraham Lincoln, Président des Etats Unis [illegible]

Attendu que cette calamité [illegible]

Attendu qu'Andrew Johnson, Président des Etats Unis a déclaré le PREMIER JOUR DE JUIN A. D. [illegible]

[illegible]

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et fait apposer le sceau de l'Etat [illegible] quatre vingt dix-neuvième année de l'indépendance des Etats Unis.

LOUIS GASTINEL, Lieutenant-Gouverneur et faisant fonctions de Gouverneur.

Par le Gouverneur, S. WROTNOWSKI, 27 mai au 1er j. Secrétaire d'Etat.

PROCLAMATION

DE

J. Madison Wells,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

UN acte de la législature, approuvé le 15 mars 1855 et intitulé " Acte pour établir une Quarantaine pour la protection de l'Etat " déclare que le Gouverneur de l'Etat, devra, sur l'avis du Bureau de Santé, lancer sa proclamation déclarant [illegible]

[illegible]

J. MADISON WELLS.

Par le gouverneur, S. WROTNOWSKI, secrétaire d'état. 12mai

REGLEMENTS SANITAIRES—Quartier-général du Département du Golfe.

Nlle-Orléans, 5 mai 1865.

ORDRES GÉNÉRAUX No 55.

I—Pour la protection de la salubrité publique, les citoyens et les résidents des Paroisses d'Orléans et de Jefferson, y compris Alger, sont requis d'enlever de suite, de leurs domaines, toutes les ordures qui pourraient occasionner ou entretenir des maladies contagieuses [illegible]

[illegible]

XIII—Le Maire de la ville et le Maréchal Prévôt (Général) sont requis de faire observer le premier et le deuxième paragraphe de cet ordre, de nommer, pour les différents districts, des inspecteurs qui feront des rapports sur l'état des rues, des maisons, des cours, &c., &c., de temps en temps, et la Cour Prévôtale est revêtue du pouvoir de décider toutes les plaintes à ce sujet.

Par ordre du major général BANKS.

J. SCHUYLER CROSBY, Brev. Lieut. Col. A. D. C. et A. A. A. Général. (Officiel.)

EDWARD N. POMEROY, 2e Lieut., faisant fonctions d'Adjudant Général Assistant.

11 mai—

Entrepot de Tapis,

No. 19....Rue de Chartres....No. 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—

MEDAILLONS, velours, tapisserie,
WILTON, 3 plis et Ingrain
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c.
TOILE CIREE de différentes largeurs et qualités.

Couvertures de table et de piano, paillassons, battes, housses d'escalier, abat-jour, corniches et baies qui sont offerts à des prix modérés pour du comptant.

A. BROUSSEAU & Co

HOTEL RICHELIEU,

[Bagdad, Mexique,]

JULES MARTIN, propriétaire du Restaurant Victor à la Nouvelle Orléans, a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général qu'il vient d'acheter à Bagdad (Mexique), le restaurant hôtel dirigé autrefois par M. Ferrantt et connu sous le nom d'Hôtel Richelieu.

Il espère que le bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis 27 ans à la Nouvelle Orléans lui sera continué dans son nouvel établissement.

Un service attentif, une bonne cuisine, une cave bien pourvue et des chambres confortables sont un sûr garant du bien-être que trouveront les voyageurs.

1avril—3m

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangement de printemps et d'été.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour, 25 cents.

Pour aller à la station Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

A dater de SAMEDI 1er avril 1865, les convois partiront comme suit :

—Départ des chars—

DE LA VILLE.		DU LAC.	
h. A. M.,	char à char à vapeur	h. A. M.,	char à vapeur

[illegible]

Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

G. PANDELLY, surintendant

VENTES JUDICIAIRES.

A. Marchand vs Joseph Keller

Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 11,027.

Alfred Kearney vs le même

TROISIEME COUR du District de la Nouvelle Orléans [illegible]

[illegible]

ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

No 2571—A. C. Prevost contre Etienne Gentz.

COUR du Septième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable John T. Barrett, septième juge de paix dans et pour la paroisse d'Orléans, j'ai saisi, et vendrai à l'encan, vendredi, 2 juin 1865, à 11 heures du matin, au No 323 de la rue du Camp—Une charrette et harnais saisis dans la cause ci-dessus.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

CORNELL BUHLER, 24 mai, 27, 2 juin Constable

AVIS JUDICIAIRES:

Succession de Jane Fleurie Thomet—No 25,371

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Attendu que Alexis Robert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feue Jeanne Fleurie Thomet, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
14 mai—24 27 Député Greffier.

Meyer A. Liberman vs ses créanciers.

ETAT de la Louisiane—Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 19,759—Avis est par le présent donné aux créanciers de Meyer A. Liberman, qu'une assemblée est convoquée et sera tenue par devant Wm Shannon, notaire public, en cette ville, LUNDI, 29 mai 1865, à 10 heures, A. M., pour délibérer sur les affaires du dit failli; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit failli soient suspendues.

Par ordre de la Cour. C. F. BERENS, Greffier.

Nlle Orléans, le 28 avril 1865 29 avril—31 au 30j

Jules A. Blanc contre ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 10,481—Avis est donné aux créanciers de Jules A. Blanc que la cession de ses biens a été acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, qu'une réunion des dits créanciers aura lieu, par devant Adolphe Boudousquié, notaire public, lundi 29 mai 1865, à 10 heures du matin, pour prendre en considération et délibérer sur les affaires du dit insolvable. Toutes les procédures judiciaires contre sa personne ou ses biens sont suspendues. Que John Culbertson, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour,
28 avril—12 29 E.H. LEHMANN, Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans—A tous ceux que ces présentes concernent, salut—

Attendu qu'à une vente faite par Edward Thomas Parker, ci-devant shérif de la paroisse d'Orléans, le deuxième jour de novembre mil huit cent soixante un, à midi, au City Hotel, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, dans la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu de et conformément à un ordre de saisie et de vente, en date du 4 septembre 1861, adressé au dit shérif par la susdite Cour dans le procès de la ville de la Nouvelle Orléans contre Nicholas Longworth—No 13,604—du dossier de ladite Cour, Henry Samory devint l'acquéreur des propriétés ci-après décrites, pour le prix et la somme de [illegible]

[illegible]

Témoin—l'honorable Paul E. Théard, juge de la susdite Cour, le 6 avril, de l'année de notre Seigneur 1865. J. F. DILK, Député greffier

amai—9,19,27,7]

Avis au public et aux contribuables

LE soussigné, employé depuis nombre d'années dans les bureaux d'assessement, prévient les contribuables qu'il se charge du règlement des taxes d'Etat et de ville, ainsi que de l'obtention des licences. Il se charge également de faire rectifier les assessements et de faire restituer à qui de droit le montant de toutes taxes payées par erreur. S'adresser au bureau de l'assesseur de l'Etat, No 37 rue St. Pierre, entre les rues Royale et de Chartres, de 10 heures à midi.

3 fév— JOHN T DUFOUR

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu James H. Caldwell, décédé

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans

L. Benoit vs Robert Carter.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans [illegible]

[illegible]

ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans

[illegible] vs Ferdinand Bach.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans [illegible]

[illegible]

ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Claude Abler vs Euphrasie Dubot, épouse séparée de biens de Victor Tétroux.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans [illegible]

[illegible]

ALFRED SHAW, Shérif

L. Léon Bernard, curateur, vs Rufus Smith Haight.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans [illegible] à la Bourse des Négociants [illegible]

Deux terrains situés en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi [illegible]

[illegible]

ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

T. W. Wright & Co vs James S. Brander Jr. et James E. Dunham, shérif.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 1,232—En vertu d'un writ de fieri facias contre les demandeurs et leur sécurité, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trente de mai 1865, à 10 heures A. M., aux lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Les fonds et l'installation d'une pharmacie située rue de Chartres, No 2, entre les rues de la Douane et du Canal, dans le 1er District de cette ville, ainsi que tous les meubles qui s'y trouvent.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feue Elizabeth Ryons, épouse décédée de Louis Millière.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 25,359—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] mai 1865, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, [illegible] de juin 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété, dont suit la description.

1o—Trois lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos Un, Deux et Trois, de l'ilot No Trente, borné par les rues Bruxelles, Hope, Broad, Watsaw et Law, d'après un croquis de plan dressé par J. A. d'Hémécourt, arpenteur, le 12 août 1853 et annexé à un acte passé devant F. E. Lereche, notaire public, en cette ville, en date du [illegible] 1853. Lesquels lots mesurent comme suit : le lot No Un, quarante deux pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Broad, cinquante pieds six pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No Deux, et vingt deux pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur et face sur la rue Hope. Le lot No Deux mesure quarante deux pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Broad, cinquante un pieds six pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No Un et quatre vingt pieds deux pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No Trois. Le lot No Trois trente deux pieds de face sur la rue Bruxelles, huit pieds deux pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No Deux et quatre vingt cinq pieds de profondeur du côté de la rue Law, le tout mesure américaine, ensemble les bâtisses et constructions.

2o—Deux lots de terre situés dans le Faubourg [illegible] désignés dans le dit ilot No Trente, désignés par les Nos Quatre et Cinq, d'après un plan dressé par C. [illegible], le 15 décembre 1849, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, alors notaire public en cette ville et mesurant chacun, trente deux pieds de face sur la rue Bruxelles par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine— Ensemble les bâtisses et constructions.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans

15 mai—24—juin 3, 10, 15.

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERRIE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. F. VERRIE. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est acre ou vicié. S'adresser à GAUDOZ Jne, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

MALADIES SECRETES.

MR. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé, du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes, et de la Peau. Les cas les plus graves de syphilis, d'Ulcérations, Plaies, Eczema, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, Salutements, la Chlorose, les Fleurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito Urinaire, (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 9 heures du matin, à 8 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr. Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr. Ricord pour la guérison rapide de la Gonorrhée et des Ecoulements.

A vendre par E. GAUDOZ,
14 mai Coin Conti et Bourgogne